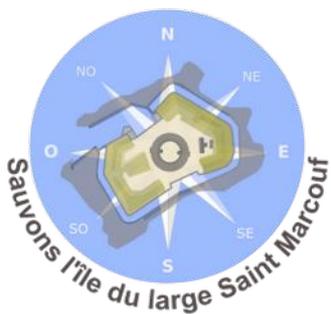


Association les Amis de l'Île du Large Saint-Marcouf



Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire et extra-ordinaire 2024



Table des matières

1 Organisation de l'assemblée.....	2
1.1. Introduction et ordre du jour.....	2
1.2. Validité de la séance.....	2
1.3. Organisation du vote.....	3
2 Rapport moral.....	3
2.1. Rappel des travaux réalisés par l'association en 2023.....	3
2.2. Études, chantiers spéciaux 203.....	3
2.3. Le dîner des équipages.....	4
2.4. La situation institutionnelle de l'association.....	4
2.5. Situation de l'association.....	4
2.6. Conclusions.....	5
3 Rapport financier 2023.....	6
3.1. Compte de résultat.....	6
3.2. Bilan financier.....	7
3.3. Cotisations et dons.....	7
3.4. Evolution du nombre d'adhérents.....	8
3.5. Vote des adhérents sur le rapport financier 2023.....	8
4 Orientations et actions 2025-2027.....	9
4.1. Introduction.....	9
4.2. Axe 1 : Accessibilité et gestion de l'île du Large.....	10
4.3. Axe 2 : Étude programmatique pour la restauration et l'entretien des constructions.....	10
4.4. Axe 3 : Protection de la biodiversité.....	11
4.5. Axe 4 : Proposition d'acquisition de l'île par l'association.....	11
4.6. Autres actions 2025-2027.....	12
4.7. Questions et vote des orientations 2025-2027.....	13
5 Adoption du budget prévisionnel 2024.....	14
5.1. Présentation.....	14
5.2. Vote.....	14
6 Assemblée générale extraordinaire.....	15
6.1. Modification des statuts.....	15
6.2. Vote.....	15
7 Élection du conseil d'administration.....	15
7.1. Questions et vote.....	15
8 Conclusions.....	15

1 Organisation de l'assemblée

1.1. Introduction et ordre du jour

Le 23 juillet 2024, l'assemblée générale de l'association Les amis de l'île du Large Saint-Marcouf dûment convoquée par courrier et courriel auprès des adhérents s'est tenue au Musée du Débarquement à Utah Beach, commune de Sainte Marie du Mont.



La séance est ouverte par Christian Dromard qui remercie le musée d'accueillir l'assemblée de l'association et donne lecture de l'ordre du jour.

- Organisation générale de l'assemblée générale et validité de la séance (Christian Dromard)
- Rapport moral (Christian Dromard, président)
- Rapport financier (Pierre Thomine, trésorier)
- Orientations et actions 2025-2027, (Christian Dromard, président)
- Budget 2024 (Pierre Thomine, trésorier)
- Assemblée générale extraordinaire : modification des statuts (Christian Dromard, président)
- Élection du conseil d'administration (Christian Dromard, président)

Christian Dromard donne ensuite la parole à Charles de Vallavieille, président du Musée du Débarquement, qui note la qualité du travail réalisé par l'association, rappelle son lien avec l'histoire du Débarquement, et la pose d'un panneau d'information dans la salle panoramique.

Christian Dromard donne le décompte des participants et confirme la validité de la séance.

1.2. Validité de la séance

Le décompte des votants est le suivant :

	Assemblée générale 2024	Assemblée générale 2023 pour mémoire
Nombre d'adhérents	731	598

Pouvoirs	38	39
Votes par correspondance	71	70
Participants sur place	176	93
Votants	247	202

Le nombre de votants est de 247 pour 731 adhérents à jour de leur cotisation au 23 juillet. La part des votants représente donc 33,79 % des adhérents, équivalente à 2023, mais avec 33 adhérents supplémentaires.

Le quorum fixé à 10 % des adhérents par les statuts à l'article III-1 est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.



1.3. Organisation du vote

Afin de faciliter le comptage des votes, il est proposé à l'assemblée de voter à main levée. Le résultat du vote est le suivant :

- Votants : 176 (uniquement les membres présents sur site, la question ne figurant pas sur les documents de vote par correspondance)
- pour 176, contre 0, absentions : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité, les votes seront donc comptabilisés à main levée.



2 Rapport moral

Christian Dromard présente le rapport moral de l'activité de l'association pour l'année 2023, à partir d'un diaporama.

2.1. Rappel des travaux réalisés par l'association en 2023

- Sécurisation du corps de garde Nord-Est
- Rejointoiement sur le couronnement du pignon de la poudrière de 1864
- Consolidation pour cristallisation de l'angle de la jetée
- Rejointoiement de la contre-escarpe de la Cognée
- Rejointoiement et consolidation du quai Sud
- Rejointoiement du caniveau de la tour défensive
- Rejointoiement des murs de soutènement du terre-plein Sud
- Reprise des baies latérales du poste électro-sémaphorique
- Protection des têtes de murs des logements de guetteurs sémaphoriques.
- Réfection partielle de la dalle du corps de garde sud-ouest (dite « terrasse de l'Amiral »)

Le bilan détaillé des travaux réalisés est disponible en ligne sur le site de l'association en suivant [ce lien](#)

2.2. Études, chantiers spéciaux 203

Christian Dromard présente les actions menées dans ce domaine

- le lancement de l'étude programmatique, pilotée par notre architecte Maître d'œuvre, Edouard Grisel, dont la réception est prévue fin 2024

- La poursuite des actions de mécénat de compétence
 - Étude de la reconstruction de la digue du port avec Bouygues Travaux Publics
 - Analyses par sondages géosismiques du pied et du sous-sol de la digue avec Géotec pour 50%
 - La mise à disposition du coordinateur de l'association (Christophe Brunet) par Axa Assurances
- La poursuite des chantiers d'insertion et de formation
 - Avec la mission locale de Carentan – Saint Lo
 - Avec le Lycée de Laplace de Caen

2.3. Le dîner des équipages

L'opération vise à promouvoir l'image de l'île dans le monde de la voile sur le secteur de la Manche est. Elle s'est déroulée du 7 au 9 mai avec une régates au départ de Saint-Vaast la Hougue suivie d'un dîner à Saint Vaast la Hougue. La [Société des Ports de la Manche](#) s'est associée et a offert la gratuité des amarrages.

La régates a rassemblé 34 bateaux issus de Courseulles, Cherbourg, Deauville, Houlgate, Grandcamp et Saint Vaast la Hougue.

Le dîner a rassemblé 150 convives.

2.4. La situation institutionnelle de l'association

L'arrêté de biotope initial qui avait été contesté par l'association puis annulé par la Cour Administrative d'Appel de Nantes en novembre 2022 a été republié par l'État en octobre 2023, sans aucune volonté d'ouvrir le débat avec l'association, pourtant interlocuteur légitime. La communication de la Préfecture s'est limitée au strict minimum légal, et l'association n'a pas été informée directement.

De fait, le nouvel arrêté introduit à nouveau un amalgame entre les 2 îles, s'appuie sur des éléments scientifiques contestables, voire erronés, et des études trop anciennes.

L'association d'abordé déposé un recours gracieux en décembre 2023, puis, faute de réponse, a décidé de déposer à nouveau un recours devant le tribunal administratif de Caen.

En conclusion, Christian Dromard déplore une certaine ostracisation de l'association par une partie de l'administration de l'État au niveau local, qui bloque toute action de mise en valeur de l'île. Il constate une position ambiguë des services régionaux de l'État sur le sujet de l'île du Large.

2.5. Situation de l'association

L'association se porte bien, et poursuit son développement. Elle atteint 734 adhérents, ce qui lui confère une certaine représentativité, l'objectif étant d'atteindre les 1000 adhérents.

Grâce à nos mécènes, et aux dons individuels elle jouit d'une situation financière favorable, enviable par nombre d'autres associations (voir le point « Rapport financier ». Elle est également soutenue sur le plan technique et organisationnel par le mécénat de compétence (Géotech, AXA).

Elle dispose en interne ou fait appel à des compétences dans tous les domaines : droit, écologie, biodiversité, architecture et ingénierie de la construction, maritime, informatique, etc.



L'activité de l'association est assurée par une base de bénévolat très active et compétente : près de 150 bénévoles dont une trentaine quasi-permanents en logistique et travaux et des compétences dans tous les domaines nécessaires. Grâce au mécénat Axa, l'association dispose depuis 3 ans de l'apport d'un permanent, Christophe Brunet, qui assure des missions dans quasiment tous les domaines d'activité de l'association et qui assure le rôle de coordinateur.

L'association mène une communication active auprès de ses adhérents et en direction du public. Notre publication *Les Échos de l'île du Large* est diffusée deux fois par an, par routage postal à 1500 destinataires. ([consulter en ligne](#))

La presse locale, régionale, écrite et la télévision nous suivent et nous soutiennent : Ouest France, Presse de la Manche, FR3 Normandie, ([voir la revue de presse en ligne](#)). Le [site de l'association](#) est régulièrement actualisé et la [page Facebook](#) compte plus de 2000 abonnés.

L'association bénéficie en outre du soutien de nombreux élus locaux qui s'impliquent et appuient notre action, sans toutefois pouvoir contrebalancer les verrouillages au niveau de l'État jusqu'ici.

Globalement, on peut affirmer que l'association dispose des moyens de ses ambitions.

2.6. Conclusions

Christian Dromard souligne l'importance de l'action menée par l'association, avec ses chantiers et son mode de fonctionnement très largement basé sur le bénévolat. Il déplore absence d'initiative et la position des services régionaux de l'État qui ont figé la situation malgré le classement Monument Historique de l'intégralité du site. La prédominance de l'aspect environnemental nous apparaît excessive et préjudiciable à la conservation du patrimoine bâti. L'inaction de l'État conduit à de nouvelles détériorations auxquelles l'association doit faire face.

Le président appelle à une évolution de l'attitude de l'État à notre égard et rappelle que nous disposons de moyens et de leviers permettant de mettre en œuvre notre projet.

Les adhérents sont appelés à voter le rapport moral 2023.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité avec 246 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

3 Rapport financier 2023



Pierre Thomine, trésorier de l'association prend la parole et présente le rapport financier pour l'année 2023.

3.1. Compte de résultat

Recettes	2023	2022	2021
Ressources propres	26 691 €	17 106 €	19 885 €
Subventions d'exploitation	85 100 €	35 433 €	75 295 €
Autres produits de gestion	15 755 €	10 013 €	6 985 €
Transfert de charges	20 €	23 143 €	0 €
Produits financiers	3 018 €		
Produits exceptionnels (Tempête, Vol)	4 277 €	779 €	423 €
Total	134 861 €	86 474 €	102 588 €

Dépenses	2023	2022	2021
Achats	-9 909 €	4 917 €	-5 557 €
Autres achats et charges externes	-74 169 €	-94 108 €	-58 070 €
Dotation aux amortissements	-10 227 €	-8 193 €	-5 309 €
Charges exceptionnelles (Tempête, Vol)	-6 070 €	-1 854 €	-35 €
Total	-100 375 €	-99 238 €	-68 971 €

Résultat de l'exercice	34 486 €	-12 764 €	33 617 €
-------------------------------	-----------------	------------------	-----------------

Les observations formulées sont les suivantes :

- Une augmentation des produits d'exploitation, du nombre d'adhérents et des dons.
- Une forte progression de nos soutiens financiers
- La stabilisation des frais de maintenance sur nos matériels, mais une augmentation des dépenses pour les installations sur site (mouillages)
- On note également une forte diminution des frais d'études et des honoraires, ainsi que du budget communication.

3.2. Bilan financier

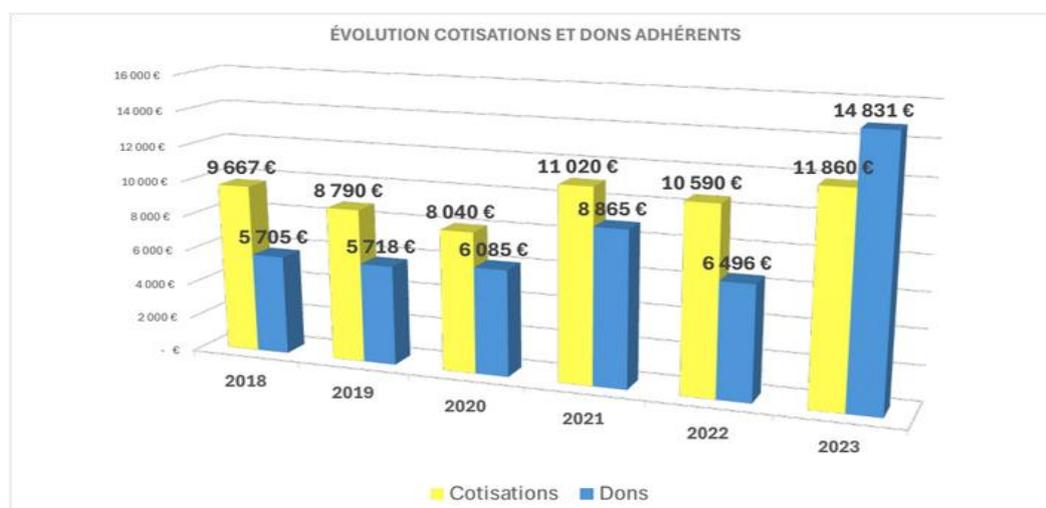
Actif	2023	2022	2021
Constructions	7 029,22 €	7 029,22 €	5 745,76 €
Matériel amortissable	108 247,50 €	100 246,40 €	56 849,49 €
Autres immobilisations	- €	2 200,00 €	878,10 €
Stocks de marchandises	2 803,90 €	10 487,52 €	1 064,32 €
Créances	52 302,93 €	1 145,00 €	420,00 €
Valeurs mobilières de placement	10 176,03 €	9 998,55 €	263 783,01 €
Disponibilités Comptes de fonctionnement	208 064,09 €	218 367,20 €	39 559,65 €
Charges à répartir sur plus.exercices	17 639,06 €	23 142,93 €	0,00 €
Charges constatées d'avance	- €	3 475,04 €	264,60 €
Total	406 262,73 €	376 091,86 €	368 564,93 €

Passif	2023	2022	2021
Fonds associatif et réserves	308 604,61 €	321 367,59 €	273 582,80 €
Fonds associatif avec droit de reprise	19 209,05 €	19 209,05 €	33 377,66 €
Amortissements matériel	41 771,66 €	34 223,91 €	26 030,95 €
Dettes	2 191,41 €	2 007,62 €	1 957,04 €
Produits constatés d'avance	- €	12 046,67 €	0,00 €
Résultat	34 486,00 €	-12 762,98 €	33 616,18 €
Total	406 262,73 €	376 091,86 €	368 564,63 €

On peut noter

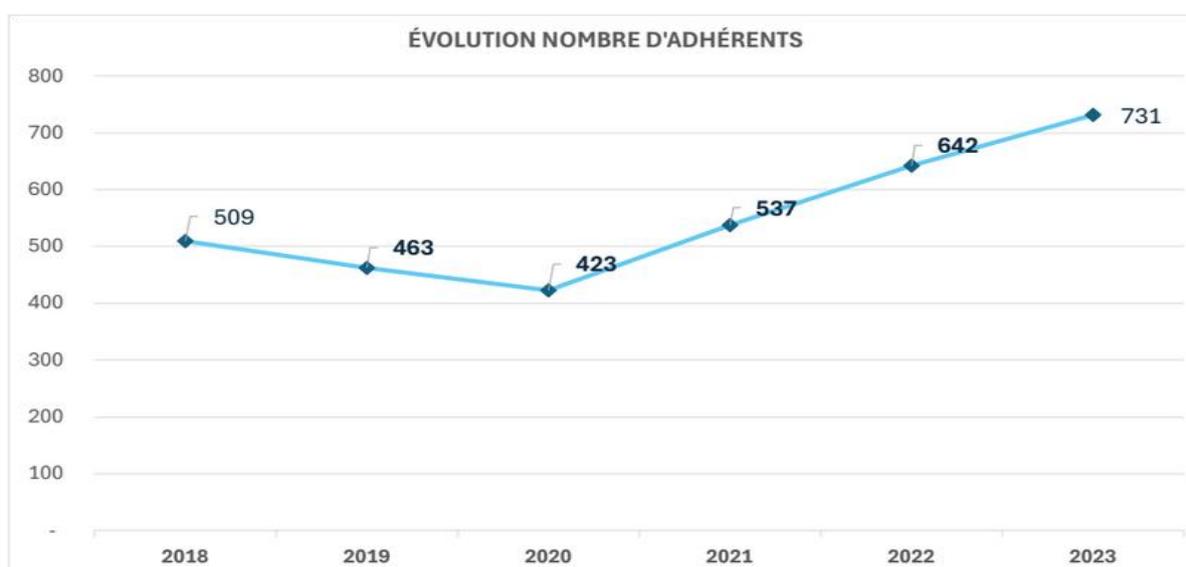
- la réalisation de nouveaux investissements notamment, les aménagements sur notre navire de charge, le « Sergeant Olson »
- un actif en augmentation, supérieur à 400 000 €
- l'absence de dettes
- une situation nette équivalent à l'actif

3.3. Cotisations et dons



Les cotisations évoluent en relation avec l'augmentation du nombre d'adhérents, quant aux dons, ils atteignent un niveau jamais égalé à quasiment 15 000 €.

3.4. Evolution du nombre d'adhérents



Après une phase de baisse de 2018 à 2020, la progression est régulière et l'objectif est d'atteindre les 1000 adhérents.

3.5. Vote des adhérents sur le rapport financier 2023

a) Questions du public

Pierre Thomine invite les adhérents à formuler leurs questions concernant le rapport financier. Aucun adhérent n'ayant de question, il propose donc de passer au vote.

b) Vote du rapport financier

Au 31 décembre 2023 le solde des comptes de capitaux s'élève à 362 299,66 € (Contre 327 813,66 € au 31/12/2022)

Les adhérents sont appelés à adopter le rapport financier

Votants : 246, pour 246, contre 0, abstention : 0

L'assemblée générale approuve à la majorité les comptes de l'exercice 2023 faisant apparaître un résultat positif de 34 486 € et décide de l'affecter comme suit :

- Dans le compte « Report à nouveau » un crédit de 12 798,98 €
- Dans le compte « Fonds associations sans droit de reprise » un crédit de 21 723,02 €

4 Orientations et actions 2025-2027

4.1. Introduction

Christian Dromard rappelle le contexte avec en premier lieu, la confirmation des buts statutaires de l'association : la préservation du monument historique, la protection de son environnement, et l'accessibilité du public et du nautisme.

Il rappelle la situation de blocage administratif au niveau régional, et les difficultés d'une gestion publique de l'île par un État qui semble réticent à financer les travaux et l'entretien. La situation des collectivités territoriales vis-à-vis des monuments historiques amène à rechercher des financements privés complémentaires. A cela s'ajoute une stratégie de protection de la biodiversité mal calibrée à l'égard de l'île du Large.

Dans ce contexte, l'association est la seule à proposer un projet global. Elle peut s'appuyer sur une expérience de 20 années de pratique, sur des compétences avérées, sur une véritable représentativité liée à un nombre d'adhérents important à l'échelle du territoire, et à une mobilisation qui résiste à l'usure liée à une situation figée.

Face à cela, l'association, qui est pourtant la seule à intervenir sur ce patrimoine appartenant à l'État subit une ostracisation par une partie de l'administration qui obère toute évolution de la situation.

Dans ce contexte, il y a deux attitudes possibles :

- S'accommoder de la situation actuelle, et ne pas avoir d'ambition ni de projet pour l'île. Cela entraînera inévitablement une lassitude et une démobilité des acteurs bénévoles, du mécénat et du public. Et dans la foulée, un risque de sanctuarisation du site après cristallisation, un renforcement des mesures de protection, et in fine, l'expulsion de l'association.
- L'autre option est de porter une proposition qui réponde aux questions de l'accessibilité de l'île, de la gestion de son statut, de la protection de la biodiversité et du patrimoine historique qui permette la sensibilisation et la mobilisation du public.

C'est cette deuxième option qui est proposée à l'assemblée comme orientation pour les prochaines années. Les conditions de réussite de cette stratégie sont les suivantes :

- Être suffisamment disruptif pour provoquer le réexamen de cette situation de blocage
- Être pertinent par la qualité, scientifique et technique, du programme de l'AILSM
- Être porteur d'une proposition collaborative avec les services de l'État, des collectivités territoriales et avec des associations spécialisées (patrimoine et biodiversité)
- Être représentatif d'un courant d'opinion à la fois véritable et puissant.

Cette stratégie se décline en plusieurs objectifs pour faire de l'île du Large un site de référence (au sens « site pilote ») dans les domaines suivants :

- la protection aussi bien patrimoniale qu'environnementale
- la gestion associative et participative d'un site protégé
- l'implication et la mobilisation active du public

Elle se décline en une série d'axes de travail :

- Accessibilité et gestion de l'île du Large
- Restauration et entretien des constructions
- Protection de la biodiversité
- Proposition d'acquisition de l'île par l'association
- Élaboration, promotion et présentation du programme
- Actions complémentaires

4.2. Axe 1 : Accessibilité et gestion de l'île du Large

La question de l'accessibilité de l'île est évidemment centrale dans un projet global, et repose sur la capacité à organiser le transport vers l'île.

Nous avons montré que l'accessibilité naturelle de l'île (marnage, ports de desserte, de l'île, etc.) ne permet pas de professionnaliser le transport maritime de visiteurs touristiques. Le transport maritime doit donc être assuré par l'AILSM, ses bateaux et ses pilotes bénévoles. C'est déjà le cas actuellement. Les « visiteurs » devront donc être membres de l'association et pourront avoir à s'acquitter d'une participation aux frais (responsabilité et assurance). Cela permet d'assurer la maîtrise de la fréquentation, et de respecter les différentes mesures de protections.

L'accès à l'île s'organise principalement autour de l'activité des chantiers :

- Chantiers de travaux, c'est ce qui se pratique aujourd'hui depuis 16 ans.
- Chantiers de réinsertion et de formation : aujourd'hui c'est environ la moitié de nos chantiers. Il y a une forte demande de la part des organismes concernés malgré les contraintes d'organisation.
- Chantiers de biodiversité : observations, comptage, prises de vues, aménagements, menés avec des spécialistes et associations partenaires, et sous contrat ORE ([Obligation Réelle Environnementale](#))
- Chantiers de sensibilisation : il s'agirait d'une visite commentée le temps d'une marée haute, dans la mesure des disponibilités (bateaux et travaux), sur réservation.
- Chantier de formation pour les entreprises : l'île se prête à des séjours *d'incentive*, de stimulation de salariés d'entreprises, avec participation aux travaux et aux actions « biodiversité ».

Pour les plaisanciers, des modalités spécifiques sont proposées afin faciliter l'accès tout en le maîtrisant : cotisation, abonnement, mouillages..

Cela implique un ensemble d'aménagements : création d'une base-vie (hébergement, sanitaires, cambuse, etc.) qui, tout en restant « basiques », permettent une plus grande amplitude d'accès.

Comme il a été proposé lors des assemblées précédentes, cette organisation repose sur une répartition par zonage dans le temps de l'accès à l'île

4.3. Axe 2 : Étude programmatique pour la restauration et l'entretien des constructions

Ce point devait initialement être présenté par Édouard Grisel, qui n'a finalement pas pu être présent, retenu sur un chantier suite à la chute d'une grue.

Le projet d'étude programmatique a été présenté lors de l'assemblée générale 2023. L'étude est actuellement en cours d'achèvement et devrait être terminée pour la fin de l'année. Sa réalisation a été confiée à Édouard Grisel, architecte du patrimoine, qui connaît parfaitement le site après plus de 10 ans à accompagner l'association dans son projet.

Contenu de l'étude

- Principes architecturaux, contexte historique et de la construction
- Descriptif et relevé de l'état sanitaire des constructions
- Définition des travaux de restauration, d'aménagement et d'entretien
- Priorisation, phasage, chiffrage

Usage

- Document de référence, actualisable, soumis à l'approbation des services Monuments Historiques
- nécessaire pour solliciter les sources de financement, pour établir une programmation pluriannuelle,
- répartition de ce qui relève du bénévolat ou de chantiers professionnels

4.4. Axe 3 : Protection de la biodiversité

Christian Dromard constate que si les principes sont absolument indiscutables, les mesures appliquées sont, elles, contestables. Il rappelle que l'homme est un élément à part entière de la biodiversité, et que la protection effective de cette biodiversité passe par la sensibilisation et la participation du public.

S'il en était besoin, il réaffirme qu'il n'y a pas de risque de sur-fréquentation touristique de l'île du fait de la difficulté d'accès.

Dans ce domaine, nous avons 2 objectifs :

- Protéger
- Sensibiliser, mobiliser le public et en faire un acteur

A cet effet, nous avons élaboré un ensemble d'actions et de propositions :

- Une évaluation de la biodiversité de l'île et l'élaboration d'un programme de travail et de gestion sur la faune aviaire, les mammifères marins (phoques), la faune marine et sous-marine, le sol et les végétaux
- Un système de partage de l'espace dans le temps et dans l'espace entre les activités humaines et les oiseaux.
- Des modes d'utilisations de l'île qui permettent une fréquentation maîtrisée

- Une convention Obligation Réelle Environnementale (ORE) assortie d'un programme de travail
- Un appel à partenariats en direction d'associations, des universités, et des acteurs du domaine
- De poursuivre l'appui scientifique et technique de l'association par des consultants spécialisés

4.5. Axe 4 : Proposition d'acquisition de l'île par l'association

Cette proposition, volontairement disruptive, a créé le débat dans la presse ([voir en ligne notre revue de presse](#)) et ravivé la polémique, notamment avec le Groupement Ornithologique Normand qui a affirmé être prêt à racheter lui aussi l'île du Large, pour un montant plus élevé que celui que paierait l'AILSM, mais sans toutefois préciser comment il traiterait la question de la conservation du monument historique...

Notre proposition se fonde sur l'interprétation que nous faisons de la situation : depuis 60 ans, aucune décision n'a été prise concernant l'île du Large, ce qui a entraîné l'accélération de la dégradation des constructions, et son occupation par les oiseaux.

L'État et les collectivités territoriales ne savent pas trop quoi et comment faire, le Conservatoire du Littoral s'est définitivement retiré. Les différentes mesures de protection (biodiversité, patrimoine, maritime, etc.) se superposent, parfois s'opposent entre elles.

Le coût de gestion pour une collectivité publique est trop élevé en regard de l'accessibilité de l'île et de sa capacité d'accueil. Une démarche de privatisation a été initiée en 2013 par le préfet de Région « Basse Normandie » avec France Domaine mais a été interrompue. En France 50% des monuments historiques sont privés.

Notre proposition s'intègre dans un programme de mise en valeur et de gestion appuyé par des expertises et études professionnelles. Elle s'appuie sur la gestion par l'AILSM en mode associatif et participatif, basée sur son expérience, sa capacité de mobilisation, son ancienneté (21 ans).

Elle permet de dégager l'État et les collectivités territoriales d'une responsabilité directe qui n'est pas assumée actuellement.

Le coût d'acquisition devrait être une valeur symbolique, voire négative puisqu'elle intègre le coût des travaux de reconstruction et d'entretien.

Bien évidemment, il existe différentes autres formes juridiques possibles comme le Bail Emphytéotique Administratif, la convention de gestion de longue durée, etc. Nous les avons fait étudier par des cabinets juridiques. Nous avons jugé que ces solutions n'étaient pas suffisamment disruptives et ne semblent pas offrir de possibilités d'initiative à l'association.

Pour donner une chance d'aboutir à notre proposition d'acquisition, nous avons prévu une remise directe aux ministres de tutelles (Culture et Environnement) sous la forme d'une pétition portée par les adhérents, les soutiens, le public, les élus, les VIP, etc. Elle serait accompagnée d'une campagne de presse et de mobilisation à l'échelle régionale et nationale en s'appuyant sur les médias papier, numériques et les réseaux sociaux.

En conclusion, C Dromard rappelle nos objectifs avec cette proposition de rachat :

- Être suffisamment disruptifs pour provoquer un réexamen de la situation et des contraintes environnementales, sur des bases objectives et à un autre niveau que le seul niveau régional.

- Disposer d'une autonomie et d'une visibilité de longue durée, adaptées à la réalisation d'un programme de sauvegarde et de mise en valeur de l'île du Large

4.6. Autres actions 2025-2027

Le dernier volet des actions envisagées pour les prochaines années est présenté :

- La création d'un fonds de dotation consommable.
- La réforme de nos statuts en vue de solliciter la Reconnaissance d'Utilité Publique
- La création et la présidence de l'Union Régionale Normandie Rempart, fédérant d'autres associations de chantiers bénévoles de Monuments Historiques de la région, qui renforce notre position dans le domaine de la restauration du patrimoine et permet de mutualiser des expériences.
- La programmation des travaux 2024
- La poursuite des études de reconstruction de la digue avec Bouygues et Geotec
- La poursuite de la mobilisation du monde de la plaisance. (Dîner des Équipages).
- La publication de l'ensemble de notre projet sous la forme d'un livre.
- La mobilisation des élus, parlementaires, collectivités territoriales et locales riveraines, des différents soutiens institutionnels et des media pour soutenir ces orientations.
- La poursuite de l'action judiciaire contre l'arrêté préfectoral de biotope

Certaines de ces actions nécessiteront, le moment venu, d'être soumises au vote des adhérents.

4.7. Questions et vote des orientations 2025-2027

a) *Questions des adhérents*

Question Quel impact du PLU de l'Île sur une potentielle acquisition par l'association ?

→ **réponse** : C Dromard précise qu'il n'y a pas de zone constructible sur l'île, bien qu'elle soit entièrement cadastrée. Au niveau des collectivités, Une adhérente indique qu'il y a une volonté de terminer les PLU avant les élections. L'association participera le cas échéant à l'enquête publique.

Question : pourquoi la période de travaux démarre-t-elle en août ?

→ **réponse** : pour respecter la quiétude des oiseaux durant la période de reproduction

Question : en quoi la zone maritime de protection peut gêner l'action de l'association sur l'île du Large ?

→ **réponse** : Il y a effectivement un risque d'interprétation du texte vers une sanctuarisation complète de la zone, avec interdiction d'accès. Natura 2000 ne l'impose pas, et préconise plutôt la sensibilisation à la biodiversité.

Question de Hugues Dupuy, ancien président de l'association qui s'inquiète de notre proposition d'acquisition, face à la taille du GON et au risque de changement de l'ambiance des chantiers. Il propose d'élargir à des thématiques "bien être" et patrimoine technique historique type Guédelon

→ **Réponse** : Christian Dromard rappelle par ailleurs la position de Bernard Brayon, fondateur de la réserve de l'île de terre, sur la valeur faible de l'île en matière ornithologie. Concernant les

thématiques « bien être », c'est effectivement une piste qui peut être envisagée pour certains types de visite. Enfin, en ce qui concerne l'utilisation des techniques d'origine comme à Guédelon pour la reconstruction, l'hypothèse a été envisagée et écartée il y a plusieurs années du fait des contraintes posées par l'insularité. En revanche, l'ouverture des chantiers au public pour découvrir les restaurations en cours est bien intégrée dans le programme. C Dromard confirme l'importance de la représentativité de l'association, de la mobilisation. La présence de nombreux experts autour et à l'intérieur de l'association lui a progressivement conféré une véritable crédibilité.

Question : Un membre remercie l'association de son existence et de son action. Il s'interroge sur l'aspect financier de la restauration, dont le montant n'est pas en relation avec le budget actuel de l'association et nécessiterait un recours à des financements privés. Il valide l'objectif des 1000 adhérents qui donnera une meilleure assise à l'association. Il s'affirme par contre opposé à l'achat de l'île du fait du risque induit si l'association ne parvenait pas à ses fins ou disparaissait. Qui rachèterait l'île dans ce cas ? Il suggère d'étudier d'autres pistes comme un bail de location à 20 / 30 ans.

→ **Réponse :** l'acquisition est une stratégie disruptive, nous avons déjà proposé un projet avec plusieurs modes de reprise de l'île par les collectivités ou via une convention avec l'association. Il n'y a pas eu de réponse. Il y a bien un risque d'échec, mais si on ne se lance pas, rien de bouge. En ce qui concerne le chiffrage, il est autour de 6 millions d'euros pour la digue, et varie très sensiblement selon les techniques employées. C'est justement l'objet de l'étude en cours par E Grisel, de prioriser de façon très précise les besoins de reconstruction, de les chiffrer, et de les répartir entre ce qui pourra être réalisé par des bénévoles et ce qui devra être confié à des entreprises.

Question/ observation : Il n'y a pas d'autre équipe ou acteur en mesure de mener le projet, donc va voter le projet

→ **Réponse :** Les avis convergent, les projets sont sur 10 / 15 ans, l'association doit être suffisamment stable pour tenir dans la durée. Pour l'instant, la dynamique fonctionne bien, mais il faut que l'association puisse bénéficier de conditions d'accès améliorées pour que son projet aboutisse.

b) Vote des orientations 2025-2027

Les échanges étant terminés, C Dromard propose de voter les orientations.

Le résultat du vote est le suivant :

- Votants : 243 , Pour : 240 , Contre : 0 , abstentions : 3

Après débat, les orientations proposées sont adoptées à la majorité par l'assemblée.

5 Adoption du budget prévisionnel 2024

5.1. Présentation

Au vu des inscriptions aux chantiers pour l'année en cours, nous espérons faire aussi bien l'an prochain.

Nos soutiens publics et privés devraient continuer à nous soutenir.

Pour 2024, cette prévision ne prend pas en compte de travaux lourds, ni de gros investissements, si toutefois nous devons aller plus loin, nos réserves sont là pour y faire face.

Recettes	
Livres et produits dérivés	4 000 €
Participation chantiers	8 000 €
Subventions	25 500 €
Fondations	50 000 €
Dons et cotisations	22 000 €
Produits divers	850 €
Total	110 350 €
Dépenses	
Achats, fournitures et assurances	16 100 €
Chantiers (travaux, alimentation chantiers transports, bateaux)	27 950 €
Rémunérations (intervenants, architectes, cabinets d'études, av)	35 000 €
Services extérieurs (publicité, communication, missions...)	17 000 €
Frais bancaires et charges de gestion	5 300 €
Amortissements	9 000 €
Total	110 350 €

5.2. Vote

Le budget 2024 est proposé au vote des adhérents. Les résultats sont les suivants : Votants : 245, pour : 244, contre : 0, absentions : 1

La proposition de budget prévisionnel pour l'année 2024 est adoptée à la majorité avec 244 voix pour.

6 Assemblée générale extraordinaire

6.1. Modification des statuts

Les orientations 2024-2027 nécessitent une adaptation de nos statuts et de notre conseil, pour accueillir de nouvelles compétences.

Il est proposé de faire passer le nombre de siège du CA de 14 à 15, ce qui nécessite une AG extraordinaire, pour modifier l'article II-3 de nos statuts, proposé comme suit :

- formulation actuelle : « *le Conseil d'administration se compose de 3 à 14 membres* »
- formulation proposée : « *le Conseil d'administration se compose de 3 à 15 membres* »

6.2. Vote

La proposition de modification des statuts est mise au vote.

- Votants : 244, pour : 242 , contre : 0 , absence : 2

La proposition de modification des statuts est adoptée à la majorité par 244 voix pour et 0 voix contre

7 Élection du conseil d'administration

L'actuel conseil d'administration arrivant au terme de son mandat, et, selon nos statuts, il est proposé un nouveau conseil d'administration pour une mandature de trois ans.

Ce nouveau conseil allie à la fois l'expérience et les compétences que nécessitent nos orientations et projets. Il est proposé en une liste.

La liste des candidats proposée est la suivante, par ordre alphabétique

- **Patrice Berton** (membre sortant) *Responsable de radioprotection, en retraite, Patrice Berton est un passionné de maçonnerie à l'ancienne. Membre de l'association depuis ses débuts, il connaît pratiquement chaque pierre des constructions de l'île du Large et conseille les bénévoles des chantiers. Il est aussi intarissable sur l'histoire de l'île et de son armement.*
- **Christophe Bois** (membre sortant) *Retraité, ancien professeur dans un lycée de Cherbourg et habitant en face de l'île du Large, Christophe Bois est un bénévole assidu depuis longtemps et participe avec son propre bateau, au convoyage des bénévoles et au ravitaillement des chantiers. Il apporte ainsi une connaissance concrète, une expérience et sa connaissance des réseaux locaux.*
- **Thomas Bracqbien** (membre sortant) *Gérant d'une société dans le domaine de l'évènementiel à Caen, Thomas Bracqbien encadre les chantiers de bénévoles et notamment du Lycée Simon de Laplace à Caen. C'est aussi un skipper redoutable et un vrai technicien de la restauration en plus d'un communicant professionnel.*
- **Jean Pierre Brix** (membre sortant) *Passionné de l'île du Large depuis toujours, il est bien connu de tout Saint Vaast la Hougue où il a exercé sa profession d'hôtelier et de restaurateur d'un établissement réputé, en plus d'être un ambassadeur de l'association. Il participe activement à la logistique des chantiers et donne les coups de mains qu'il faut ne pouvant se résoudre à cet état d'abandon de l'île du Large.*
- **Sylvianne Contentin** (nouveau membre) *Sylvianne Contentin a mené une carrière professionnelle dans la comptabilité, la gestion financière. Elle participait à la validation des comptes. Elle tient actuellement la comptabilité de l'association et la gestion des comptes bancaires.*

- **Christian Dromard** (membre sortant) *Chef d'entreprise en retraite, spécialisé dans la revalorisation du patrimoine historique, notamment des pays d'Europe centrale, passionné par les questions de développement territorial, Christian Dromard souhaite poursuivre les orientations qu'il a proposées et conduites : la sauvegarde de l'île du Large ne sera jamais mieux assurée que par sa réouverture.*
- **Eric Enquebecq** (membre sortant) *Enfant de Morsalines, Procureur Général Honoraire, il apporte l'œil du juriste, sa connaissance des rouages administratifs et sa passion pour la mer, pour le patrimoine et pour l'île du Large qu'il a toujours fréquentée, souhaitant ardemment qu'elle soit restituée à un usage public*
- **Xavier Grawitz** (membre sortant) *Ancien capitaine de Marine Marchande de 1er classe (ex capitaine au long cours) et ingénieur retraité, élu local à Carentan et à la communauté de communes de la Baie de Carentan. Outre d'être un vrai marin, Xavier Grawitz apporte une connaissance et une pratique des collectivités territoriales, de la réglementation maritime.*
- **Philippe Hamel** (nouveau membre). *Après avoir parcouru quatre continents pour participer à des projets de travaux maritimes, Philippe Hamel est revenu dans le Cotentin de son enfance pour une retraite active. Il y a découvert l'île du Large Saint-Marcouf et fait partie des bénévoles actifs depuis quelques années.*
- **Christophe Lhardy** (membre sortant) *Directeur informatique d'une collectivité locale de la région parisienne, et enfant de Ravenoville, Christophe Lhardy assure toute l'informatique de l'association et la fonction de secrétaire depuis 2013.*
- **André Perramant** (nouveau membre) *Major de Gendarmerie nationale honoraire, André Perramant encadre les chantiers estivaux. Bénévole, il participe activement à la logistique et aux divers travaux d'entretien annuels de l'île du Large. Passionné d'histoire maritime, il tient à la sauvegarde du patrimoine matériel ainsi qu'au patrimoine immatériel, en tant que président de l'association Wikimanche du département de la Manche.*
- **Édmond Thin** (membre sortant) *Membre fondateur de la première association dans les années 1970, il est la mémoire de l'île et de sa sauvegarde. C'est aussi un historien et un écrivain prolifique sur l'île du Large et plus généralement sur les fortifications du littoral du Cotentin, tout autant qu'un skipper passionné des îles anglo-normandes et l'île de Wight.*
- **Pierre Thomine** (membre sortant) *Expert judiciaire honoraire, il coordonne et assure toute la logistique des chantiers et de l'association en général, depuis le nouveau local de Carentan, y compris l'entretien des outillages et bateaux de l'association. C'est aussi un marin, un skipper hors-pair et un animateur de réseau de bénévoles très efficace. Il a assuré la fonction de trésorier de l'association.*
- **Benoît Tuvée** (membre sortant) *Officier supérieur de la Gendarmerie Maritime, Benoît Tuvée est membre de l'association depuis sa création et participe régulièrement aux chantiers. Il apporte sa connaissance de la réglementation maritime, supervise la sécurité ainsi que la maintenance des embarcations. C'est aussi un passionné de l'histoire du Débarquement et il veille à l'attache de l'Île avec Grandcamp-Maisy dont il est originaire.*
- **Jean-Pierre Vurpillot** (nouveau membre) *Ingénieur des Mines d'Alsace, Jean-Pierre Vurpillot a passé sa carrière à étudier et construire, en France et à l'International, des ouvrages maritimes tels que ports, terminaux, pipe-lines sous-marins et plateformes offshore. Il souhaite mettre ces compétences au service de l'Association pour réhabiliter le patrimoine maritime de l'Île du Large.*

7.1. Questions et vote

Christian Dromard interroge l'assemblée sur d'éventuelles questions concernant le vote. Aucun membre n'ayant de question, il est procédé au vote avec les résultats suivants :

Votants : 247, pour : 247, contre : 0, absentions : 0

La liste de candidats proposée pour le conseil d'administration est adoptée à l'unanimité.

8 Conclusions

Christian Dromard conclue l'assemblée générale en réaffirmant que notre proposition d'acquisition n'est pas qu'une position de négociation, que c'est une proposition constructive, étudiée et réaliste. Elle est ambitieuse et traduit notre détermination.

Il invite les adhérents à s'engager dans une véritable mobilisation au service du projet pour l'île du Large.

La séance est clôturée à 21h, les adhérents sont invités à poursuivre les échanges autour d'un apéritif dînatoire offert par l'association.

Le président



Christian Dromard

Le secrétaire



Christophe Lhardy